

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023

Le vingt-neuf août deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Ghislaine PEYLIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2023

Présents : BANVILLET Laurent, BERENGER Hubert, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

Excusés : BOIZARD Marc (pouvoir Bruno ROUDET), BRIAND Nadège (pouvoir Karine SIAUVE), BUHOT Arnaud (pouvoir Marie-Christine MOSCA), MALL Odile (pouvoir Véronique COATTRENEC), RICHARD-MARTIN Hélène (pouvoir Anne-Marie LACHAISE)

Absents : Thibaud BARNIER, Vincent BATIER

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur Jérôme POTIER , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire rappelle que l'été a été calme à Saint Etienne de Crossey, pas de faits divers. Le Centre de loisirs a bien fonctionné et a accueilli beaucoup d'enfants et de jeunes , avec un effet très positif sur la jeunesse, en permettant à ces jeunes d'être occupés durant l'été. Certains jeunes deviennent parfois des animateurs, après avoir fréquenté l'AL. Merci à l'AEJ et à tous les animateurs.
Programme très dense est prévu dès la rentrée grâce au dynamisme des associations communales.

Madame la Maire souhaite une excellente rentrée à toutes et tous.

Pour information, des scrutateurs sont recherchés pour tenir les bureaux de vote lors des sénatoriales, le 24/09 prochain.

Madame la Maire fait un point sur le dossier de la salle multi activités, le jury se réunira le 13/09/2023, les trois projets des architectes retenus seront présentés ce jour-là, et le jury devra choisir un projet.

En ce qui concerne les malfaçons au gymnase, l'expert a rendu son rapport , la commune est en attente du jugement du tribunal.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2023_73	Achat de concession Carré 5 N°44 Durée de 50 ans		R- 650 €

2023_74	Achat de concession Carré 5 N°41 Durée de 50 ans		R- 650 €
2023_89	Prolongation convention d'occupation précaire Logement communal 654 Rue du Tram	M COATTRENEC Cédric/ Mme NUGUES Marjorie	R- 950 €
2023_90	Achat caverne N°54 Durée de 30 ans		R- 300 €
2023_91	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle cabaret	SAS BELLADONE MUSIC HALL	D- 3 098.70 € TTC
2023_92	Bail commercial Les Loulous de Chartreuse Pour une durée de 9 ans	Mme Manon FAGOT	R_ 1 000 €/ mois Hors charges

2/ Délibération N°2023-95: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RELAIS NORD EST VOIRONNAIS DE LA PAROISSE NOTRE DAME DE VOUISE

Madame la Maire propose de revoir la convention relative à l'utilisation de l'église pour l'organisation de manifestations

La convention précise que tout projet de concert au sein de l'église, doit être validé auparavant par l'équipe relais. Les modalités d'utilisation de l'église sont définies dans la convention et il est précisé qu'aucune participation financière d'occupation sera demandé à la commune pour l'organisation annuelle du concert de Noël, voire pour un second concert en cours d'année.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la signature des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer cette convention avec l'équipe nord est voironnais de la paroisse Notre Dame de Vouise.

3/ Délibération N°2023-96: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION BOULISTE CROSSEY ROSSIGNOL

Madame la Maire informe le conseil municipal, qu'une convention a été signée entre la commune et l'association bouliste Crossey Rossignol, le 15/03/2022, relative à la mise à disposition de locaux communaux à l'association.

Il convient de modifier l'article 10 de cette convention concernant les assurances, par un avenant à la convention.

Après lecture de cet avenant et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cet avenant et autorise Madame la Maire à le signer.

4/ Délibération N°2023-97 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF

Madame la Maire informe de la nécessité de signer des conventions avec les associations communales pour l'utilisation du complexe sportif, qui précisent les locaux mis à disposition, les jours et horaires et les conditions d'entretien des locaux.

Vu l'avis de la commission associations-économie-environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les conventions, annexées ci-joint, pour les associations suivantes :

- Animations Expression Jeunes
- Les Dauphins de Crossey
- Dynamic Gym
- Jog et Stretch
- Karaté Club
- Maison Pour Tous
- Crossey Tennis de Table

5/Délibération N°2023-98: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA LECTURE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2023

Madame la Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a pris la compétence facultative lecture publique le 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, elle anime, gère et développe un réseau de lecture publique.

L'objet de la présente convention est la prestation d'entretien et de fonctionnement du bâtiment dédié à la médiathèque sur la commune de Saint Etienne de Crossey, pour une durée ferme du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les prestations seront refacturées en application d'un forfait de 58€ par m2 et par an, un titre sera émis entre novembre et décembre 2023.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de convention, qui a pour but de fixer les prestations assurées par la commune au profit de la CAPV et les modalités financières.

Elle précise qu'un travail de la CAPV sera fait en 2024 sur la gestion des bibliothèques et médiathèques, car des investissements importants sont à prévoir dans certaines communes. La bibliothèque de Saint Etienne de Crossey est la première, en termes de fréquentation, après les médiathèques du territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer cette convention, jointe en annexe.

6/Délibération N°2023-99 : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour la fourniture des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023 / 2024.

L'accord-cadre à bons de commande est conclu sans minimum et avec un maximum TVA incluse de 120 000,00 € et pourra être renouvelé trois fois.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord-cadre avec la société API RESTAURATION.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer le marché à procédure adaptée avec la société API RESTAURATION ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

Il est précisé que le repas est désormais avec 4 composantes au lieu de 5 auparavant, afin de limiter le gaspillage alimentaire.

La commission enfance jeunesse devra réfléchir sur une évolution des tarifs au 01/01/2024, et calculer le coût réel d'un enfant au restaurant scolaire.

7/Délibération N°2023-100 : CESSION VEHICULE ISUZU

Madame la Maire indique au conseil municipal que le véhicule Isuzu polybenne, immatriculé BL 579 EF , acquis par la collectivité en 2013, dont le kilométrage s'élève à 119 660 km , peut être vendu du fait de l'acquisition cette année d'un nouveau véhicule.

Il est précisé que le véhicule est totalement amorti et figure à l'inventaire sous le numéro 001441, avec une valeur d'achat de 32 776 euros, la benne dont il a été équipé en 2023 pour 6 582,40 euros figure au numéro d'inventaire 000032.

Après consultation de plusieurs sociétés, le nouveau véhicule sera acheté auprès de la société Chartreuse Poids Lourds à Beaucroissant (38440) , qui a fait une proposition de reprise du véhicule ISUZU avec la benne pour un montant de 10 000 euros HT, soit 12 000 euros TTC.

Il est donc proposé à l'assemblée, d'approuver la cession de ce véhicule ISUZU avec la benne, au profit de la société Chartreuse Poids Lourds , au prix de 10 000 HT, soit 12 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la cession du véhicule immatriculé BL 579 EF avec la benne pour un montant de 10 000 euros HT soit 12 000 euros TTC, à la société Chartreuse Poids Lourds à Beaucroissant (38440)

8/Délibération N°2023-101 : CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, , il est proposé de créer les emplois non permanents sur les grades de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet soit 15h hebdomadaires à compter du 01/09/2023 et jusqu'au 31/08/2024
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet soit 9h30 par semaine en période scolaire et 2h par semaine en période de congés scolaires à compter du 01/09/2023 au 31/12/2023.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 11h50 min hebdomadaires à compter du 01/09/2023 et jusqu'au 05/07/2024.
- 1 poste d'adjoint technique du 01/09/2023 au 31/12/2023 sur une durée hebdomadaire de 40h en période scolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 01/09/2023 sur une durée hebdomadaire annualisé de 29h12min

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet soit 15h hebdomadaires à compter du 01/09/2023 et jusqu'au 31/08/2024
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet soit 9h30 par semaine à compter du 01/09/2023 au 31/12/2023.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 11h50 min hebdomadaires à compter du 01/09/2023 et jusqu'au 05/07/2024.
- 1 poste d'adjoint technique du 01/09/2023 au 31/12/2023 sur une durée hebdomadaire de 40h en période scolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation à compter du 01/09/2023 sur une durée hebdomadaire annualisé de 29h12min

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, pour le poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 29h12min, la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 401, indice majoré 371.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

-Point sur les commissions

Bruno ROUDET, 1^{er} Adjoint fait un point sur les activités de la police municipale. Le policier municipal a participé à l'opération tranquillité vacances. Pas de cambriolage sur la commune cet été.

Le policier municipal a effectué des contrôles d'urbanisme et des contrôles avec la gendarmerie sur la commune, qui seront renouvelées.

Gestion de plaintes de voisinage durant l'été (aboiement de chiens, détritus, feux sauvages...)

En ce qui concerne les RH, de grosses difficultés de recrutement. Ainsi le camping sera fermé le 03/09 au lieu du 17/09/2023, faute de personnel disponible sur cette période.

Une rencontre a eu lieu avec le nouveau directeur du SDIS, qui a fait part de difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers en journée et qui demande si des agents communaux seraient d'accord pour intégrer les sapeurs-pompiers et ainsi pouvoir sortir en journée pour des interventions.

Bruno ROUDET informe le conseil municipal que le système d'alarme de la mairie a été changé, l'ancien matériel étant obsolète.

Il rappelle la tenue des élections sénatoriales le 24/09 prochain, 7 grands électeurs sont convoqués pour la commune. Des réunions publiques sont organisées actuellement par les candidats.

Commission urbanisme :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme, fait un point sur sa commission :

- 2 commissions durant l'été avec beaucoup de DP et notamment pour la pose de panneaux photovoltaïques
- PC : 2 réhabilitations de grange avec conservation de leur architecture.
- OAP Rossignol : SDH a informé la mairie, d'un retard de deux mois dans la livraison des logements. Pour rappel, 16 logements sociaux seront en location sur ce tènement, dont 8 sont réservés à Action Logement, la commune pourra positionner des personnes sur un logement T3 et la CAPV , sur un logement T2 et logement T3
- Un gros travail a été fait avec la relecture de la carte du PLU
- Projet de centrale solaire : le PC de Voltalia est toujours en cours d'instruction . Un avis favorable sur l'étude préalable agricole avec un volet faune-flore a été reçu de la CDPENAF , un avis favorable de la CAPV sur le projet avait émis auparavant.
- Grange de Mme CHRISTIANI au Perrin, enfin les services de l'Etat ont mis en vente ce bâtiment, la demande avait été faite par la commune depuis plus de trois ans. Une affiche a été apposée , pour informer de cette vente, les personnes peuvent faire une offre pour le rachat de cette propriété jusqu'au 12/10/2023.
La commune ayant engagée des frais pour la réparation de la toiture de cette grange, elle en demande le remboursement .
- Construction illicite ,démarche de la commune auprès du propriétaire pour régularisation.
- Bâtiment de la Varlope, 2 T2 se libèrent, nous avons des demandes, qui seront étudiées.

Prochaine réunion de la commission le 14/09/2023.

Commission enfance jeunesse :

En l'absence d'Odile MALL, adjointe à la commission enfance jeunesse, Véronique COATTRENEC, membre de la commission fait un point :

- La rentrée des classes aura lieu le 04/09 prochain, avec 4 classes en maternelle avec 94 élèves et 7 classes en élémentaire avec 161 élèves, ce qui représente un total de 255 élèves scolarisés sur la commune.
- Des travaux ont été réalisés durant l'été dans les locaux scolaires et périscolaires :
 - o Mise en place d'un self au restaurant scolaire pour les enfants d'élémentaire
 - o Changement du mobilier scolaire dans une classe d'élémentaire (tables et chaises)
 - o Problème VMC en école élémentaire à régler
 - o Réfection du toit du petit préau
 - o Mise en place de badges à l'école maternelle pour ouvrir le bâtiment
 - o Restaurant scolaire : un repas végétarien servi une fois par semaine et passage de 5 composantes à 4 pour le menu, 1 repas sans viande proposé.
 - o Commission de restauration mise en place l'année scolaire passée, sera maintenue.

- Suite à l'audit sur le nettoyage des bâtiments communaux, les agents périscolaires ont pris connaissance de leurs nouveaux postes et de leurs fiches de travail, un accompagnement à ces changements est programmé sur les semaines à venir.
- Fête de l'AEJ le 01/09/2023
- Festival de la soupe programmé le 12/10/2023 à 18h

Prochaine réunion de la commission le 11/09/2023.

Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

Catherine DALLES, adjointe à la commission vie du village, fait un point sur sa commission :

- Distribution des Echos de Crossey avec la plaquette de la saison culturelle.
Beaucoup de choix dans cette saison à venir.
- Animation Mois de la Nuit le 29/09/2023, le Parc de la Chartreuse ne finance plus cette manifestation.
Une randonnée est organisée à la tombée de la nuit avec deux accompagnateurs dont un est pianiste et qui jouera du piano au cours de l'animation.
- Parc de la Chartreuse : texte à rédiger pour présenter la commune avec une phrase de Mme la Maire et une photo de la commune.
- Troc aux plantes aura lieu à St Aupre le 15/10/2023.
- Exposition de dessins d'enfants ukrainiens, lieu à déterminer
- Exposition porte AHPPV : normalement du 30/10/2023 au 01/12/2023 dans le Hall de la mairie.
Des animations ou exposition doivent être programmée en même temps sur le sujet des portes. Contact pris avec AEJ. Contact à prendre avec les écoles.
- En attente des devis pour l'implantation de nouveaux jeux d'enfants au parc de la mairie
- Panneau lumineux, en attente d'un nouveau devis
- Boîte à livres remporte un gros succès.

Prochaine réunion de la commission le 06/09/2023.

Commission Festivités : nouveauté cette année, ce sont aux seniors, à faire la démarche pour s'inscrire pour bénéficier d'un colis ou d'un repas, aucun courrier ne sera envoyé par la mairie.

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée, fait un point sur sa commission :

- Forum des associations et du bénévolat le 08/09 prochain, organisé en intérieur en cas d'intempéries.
Des démonstrations seront organisées en extérieur pour trois associations ; le CCDUC, Tennis de table et les Dauphins de Crossey.
Intervention d'une compagnie « la Baraque à plumes » sur trois horaires.
Nouveauté cette année, le stand du bénévolat, tenu en partenariat avec l'AEJ. Les associations vont faire un retour sur leurs demandes en bénévolat.
Nécessité de créer des échanges entre les associations pour leurs différents besoins.
Une personne de la CAPV sera présente sur un stand, pour promouvoir le pacte éco évènement auprès des associations.
- PDIPR : 2 personnes en charge du PDIPR à la CAPV ont été reçus en mairie, en raison de modification à venir sur des sentiers. Entretien trop conséquent sur certains sentiers ou trop d'impact pour la faune et la flore.
- Skate Park : travaux achevés mais une demande pour changer l'emplacement du banc. Inauguration le 22/09/2023.
- Intervention de INK4ART , en espérant que les jeunes soient présents pour réaliser une démonstration.
- 09/09/2023 : course cycliste du Pays Voironnais
- 10/09/2023 : journée du cheval aux Ecuries de Crossey
- Camping municipal : fermeture prématurée en raison de problème de recrutement sur cette période
Bon taux de remplissage cette saison. Rencontre avec Mme COTTE, du service tourisme de la CAPV, bon retour sur le camping. Pour obtenir le label vélo, le camping doit avoir une étoile avec un site dédié au camping et une présence permanente à l'accueil du camping.
- Budget participatif composé de 5 élus et 5 habitants, mais à ce jour seulement 3 élus participent, donc appel pour trouver 2 élus volontaires.
Le 20/09/2023 à 20h30 : réunion publique de lancement de ce troisième budget participatif.

Prochaine réunion de commission le 27/09/2023

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, étant absent, Madame la Maire fait un point sur cette commission :

- Changement du véhicule ISUZU des services techniques
- Points lumineux : passage en LED
- Travaux pour le passage de la fibre sur la commune, des difficultés avec la société et ses sous-traitants qui réalisent les travaux. Marc BOIZARD a fait part de son mécontentement et plus particulièrement sur le secteur de Tolvon. Les travaux n'ont pas été menés de manière très professionnelle et ne sont pas réalisés en toute sécurité.
- Présentation de l'APS pour l'église du Bourg par le maître d'œuvre pour la rénovation de la toiture et couverture.
Un budget important est à consacrer aux deux églises de la commune, dont les toitures sont très endommagées.
- Fin des travaux des poses des barrières métalliques
- Travaux de voirie réalisés Route de Faverge et à l'école maternelle
- Route de Ste Aupre, les travaux sont pratiquement achevés
- Pose de luminaires à détection vers le terrain d'entraînement de football
- Centre technique : changement de deux portes de garage
- Cimetières : problème d'entretien, l'utilisation des produits phytosanitaires étant interdite. Un essai va être fait avec une partie végétale et une partie en enrobé sur une partie du cimetière.

Prochaine réunion de commission le 26/09/2023.

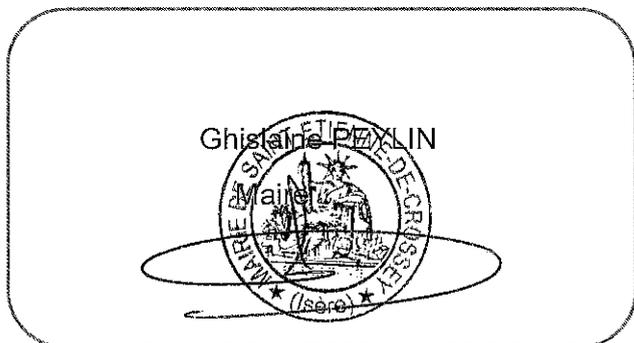
CAPV : -Réunion conseil communautaire le 26/09/2023

- Constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude de faisabilité sur un dispositif d'accueil et d'accompagnement des victimes et des auteurs de violences intrafamiliales, la CAPV demande de désigner un représentant au sein du conseil municipal pour intégrer ce comité de pilotage. Nadège BRIAND est proposée.

Réunion de travail le 03/10/2023

Prochaine réunion du conseil municipal le 17/10/2023

Clôture de la séance à 22h30



Jérôme POTIER
Secrétaire de séance

